



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2023

La réunion à titre exceptionnelle a débuté le 7 avril 2023 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur THIEBAUD Dominique.

Membres présents :

- Monsieur DELANNE Jean-François
- Monsieur DOS SANTOS Ernest
- Monsieur GOUTRY Laurent
- Madame GRANDVUILLEMIN Christine
- Monsieur HOGNON Eric
- Madame LOISEAU Pascale
- Monsieur THIEBAUD Dominique

Membres absents représentés :

- Madame MOUSSUS Aleth Pouvoir donné à M GOUTRY Laurent
- Madame THIVET Juliette Pouvoir donné à Mme GRANDVUILLEMIN Christine

Membres excusés :

- Monsieur BROUILLARD Francis

Secrétaire de séance : Monsieur DOS SANTOS Ernest

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2023_19 - SDED: Travaux effacement aérien
- 2023_20 - Emprunt : Travaux effacement aérien
- 2023_21 - Fiscalité : Taux Imposition
- Questions diverses

2023_19 - SDED: Travaux effacement aérien

Vu la délibération n°2023_12 du 10 mars 2023,

Monsieur le Maire informe que les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 2 – Allée des Tilleuls ne pourront débuter qu'après les travaux de la tranche 1- Centre Village.

Il rappelle que le montant à charge pour la commune de la tranche 1 s'élève à 195 950 € soit :

- Effacement des réseaux électriques : 82 250 €
- Travaux : 75 200 €
- Eclairage public : 38 500 €

Considérant que la partie Eclairage Public peut faire l'objet d'une demande de subvention, il conviendrait d'effectuer cette demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10%

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 1 Centre Village ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer la demande d'aide auprès du Conseil Départemental ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches signer tous documents afférents au dossier

9 voix pour

2023_20 - Emprunt : Travaux effacement aérien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'effacement Réseaux aérien ;
Considérant que le montant des travaux sont élevés il est nécessaire de recourir à un emprunt;
Monsieur Le Maire donne lecture des deux propositions d'emprunt reçues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De contracter auprès un emprunt d'un montant de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Taux d'intérêt fixe : 4.29 %
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

9 voix pour

2023_21 - Fiscalité : Taux Imposition

Considérant la délibération n°2023_08 du 10 mars 2023, il s'avère que le taux pour les résidences secondaires ne pouvait excéder 2 %.

Il convient donc de revoir taux de la taxe pour les résidences secondaires.

Toutefois, Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2022:

- Taxe Foncier Bâti : 36,98 %
- Taxe Foncier non Bâti : 21,55 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 14.47%

Produit attendu : 61 401 €

Après analyse et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2023 à hauteur de 2%, soit :
 - Taxe Foncier Bâti : 37,72 %
 - Taxe Foncier non Bâti : 21,98 %
 - Taxe sur les résidences secondaires : 14.76 %

Produit attendu : 62 629 €

Cette délibération remplace la délibération prise le 10 mars 2023.

9 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur THIEBAUD Dominique,
Maire